

## Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

### 1- Textes importants

- ◆ Circulaire du 7 juin 1996 relative aux conventions-cadres passées avec certaines associations soumises au régime de la loi de 1901 et subventionnées par l'Etat.
- ◆ Circulaire du 1<sup>er</sup> décembre 2000 relative aux CPO entre l'Etat et les associations.
- ◆ Circulaire du Premier ministre du 24 décembre 2002.
- ◆ Circulaire du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs.

### 2- Objectifs et bénéficiaires

Il s'agit d'établir et de conforter un véritable partenariat entre les pouvoirs publics et les associations, notamment en matière de financement : le développement de relations partenariales entre l'Etat et les associations exige, de la part des services de l'Etat comme des partenaires associatifs, le respect de règles simples : pour les services de l'Etat l'assurance d'un soutien durable aux associations et une plus grande rigueur dans l'évaluation des actions réalisées et, pour les associations, le respect des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

Une convention pluriannuelle d'objectifs traduit dans la durée ce soutien et cet engagement.

### 3- Méthodes/ moyens d'action/ outils/acteurs/ financement

Créées par la circulaire du Premier ministre du 1<sup>er</sup> décembre 2000 et confortées par celle du 24 décembre 2002, les conventions pluriannuelles d'objectifs sont négociées entre les administrations et les associations. Elles prévoient l'accompagnement financier d'un projet décliné en actions précises conduites par l'association sur une période de trois ans, au terme de laquelle doit être menée une évaluation de cette action sur la base de critères contenus dans la convention.

### 4- Pour en savoir plus

Rapport Langlais juin 2008, commandé par le ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : [http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_langlais.pdf](http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_langlais.pdf)

« *La consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations* », Conférence nationale de la Vie associative, mai 2005:

[http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/Rapport\\_grp2.doc](http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/Rapport_grp2.doc)

Modèle de CPO:

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000274903&dateTexte=>